

PISCINE DU PARC

GRAND BELFORT

PROTOCOLE UTILISATION BASSINS (CLUBS)

PERIODE D'APPLICATION DE CE PROTOCOLE

Ce protocole est mis en place à compter du 7 septembre 2020 jusqu'à nouvel ordre.

FONCTIONNEMENT

A partir des plans de sécurité du site, l'ensemble des données de circulation, de flux, d'affichage et de mise à disposition de matériel (gel, savon) a été implanté.

Cf pièce jointe

Le POSS de l'équipement a été revu et sert également de référence.

La FMI de l'équipement a été revu à 150 personnes.

L'ensemble des règles habituelles seront respectées ainsi que les règles spécifiques liées au contexte actuel (cf affichage, ...).

Chaque structure doit être en mesure de fournir un état nominatif des personnes présentes dans l'équipement sur les créneaux attribués.

DESCRIPTION

ENTREE

Du marquage au sol et de l'affichage depuis l'extérieur sont matérialisés pour permettre aux usagers de se repérer et prendre connaissance du modus operandi général et des flux.

Le port du masque est rendu obligatoire (pour les plus de 11 ans) dans l'ensemble de l'équipement à l'exception des bassins pour les baigneurs uniquement.

Le nombre d'accompagnateurs doit être réduit au minimum nécessaire (1 parent par enfant nécessitant de l'aide pour l'habillement) ; dans le contexte actuel, il conviendrait de ne pas autoriser les spectateurs.

Le flux de circulation se fera de la façon suivante :

- Entrée depuis le parvis.
- Accès au hall d'entrée : passage devant la colonne de gel hydro alcoolique.
- Déplacement en direction des vestiaires ; les deux vestiaires seront utilisés conjointement (utilisation par sexe).

VESTIAIRES /LOCAUX ANNEXES

- Affichages, marquages au sol.
- Sèches cheveux condamnés.
- Savon mis à disposition.
- Le port du masque sera obligatoire lors de la circulation et présence dans l'ensemble des locaux (entrée et sortie) à l'exception unique pour les nageurs au bassin (les accompagnateurs et encadrants doivent porter le masque au bassin).
- Chaque nageur se change en gardant l'ensemble de ses effets personnels à l'intérieur d'un sac qu'il emmène au bassin.
- Passage à la douche savonnée obligatoire, L'encadrement de chaque club doit obligatoirement accéder au site par la même entrée que les nageurs. L'utilisation de l'infirmierie et des locaux dédiés au personnel n'est pas autorisée.

NB : Pour ce qui est de l'infirmierie, celle-ci n'est accessible qu'en cas de situation de soin grave (utilisation du matériel d'oxygénothérapie, du DSA) et ou d'appel des secours. Pour les soins classiques, chaque structure doit disposer d'un kit de premiers secours à chaque séance.

- Pour les créneaux accordés le midi, les locaux devront être libérés au plus tard à 13h35 (bassins et surtout vestiaires et hall d'entrée).
Pour les créneaux du soir situés après la séance publique, les nageurs devront suivre le flux indiqué et respecter les mesures de distanciation nécessaires.
Pour les créneaux du samedi et ou en soirée, les clubs utilisateurs pourront procéder entre les créneaux ou rotations à la désinfection à l'aide du matériel situé dans la piscine ou à l'aide de matériels spécifiques liés à leur pratique ou protocoles fédéraux (y compris dans les vestiaires, points de contact divers, ...).
Pour les créneaux du matin (6h30), les locaux doivent être libérés en totalité à 7h45 maxi.

BASSINS

De l'affichage informatif est placé aux endroits nécessaires.

Du marquage au sol est prévu pour matérialiser le flux de circulation en entrée et sortie autour des bassins.

Des bacs de désinfection sont disposés autour du bassin pour que le petit matériel des usagers puisse obligatoirement être désinfecté (3 bacs). Pour les autres matériels, les centrales d'hygiène seront utilisés (blocs de plongée, but de water polo, tapis autorisés).

Toute personne ne se baignant pas doit porter le masque.

Les sacs et effets personnels sont placés en bord de bassin sans obstruer les passages et sorties de secours. Il convient à chaque structure de déterminer un endroit spécifique dédié. Au moment du



départ, les nageurs récupèrent leurs effets personnels et se dirigent vers les vestiaires par le flux de circulation dédié (fond de bassin puis long du bassin côté mur).

A la sortie la douche n'est possible que dans le cas où le flux de départ est fluide ; dans le cas contraire chaque structure doit interdire celle-ci.

NB : certains points particuliers concernant certains créneaux ou usages spécifiques à un créneau ou club seront précisés individuellement aux structures concernées.